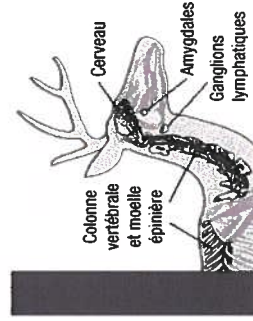


## Restrictions sur les déplacements de certaines pièces anatomiques



Lorsqu'un cerf de Virginie, un orignal ou un cervidé d'élevage est abattu dans un rayon de 45 km du lieu où la MDC a été détectée, certaines parties de sa carcasse ne doivent pas quitter le territoire délimité par ce rayon. Ces parties

doivent également demeurer dans la zone de chasse dans laquelle l'animal a été abattu. Ainsi, bien que l'enregistrement de ces gibiers puisse désormais se faire en ligne, le débitage, lui, doit toujours être effectué à l'intérieur du rayon de 45 km et de la zone de chasse où la bête a été abattue. Conservez votre confirmation d'enregistrement; elle permettra à votre boucher de savoir où votre gibier a été abattu.

### Parties avec restrictions de déplacements

- Toute partie de la colonne vertébrale
- La tête, plus précisément toute partie du cerveau, des yeux, des ganglions lymphatiques rétropharyngiens et des amygdales
- Les organes internes (rate, foie, cœur, rognons, glandes mammaires, vessie, etc.)
- Les testicules

### Parties qui peuvent être déplacées sans restriction

- La viande, pourvu qu'elle ne contienne aucune pièce anatomique visée par les restrictions de déplacements
- La peau et le cuir dégraissés ou tannés
- Les bois sans velours
- La calotte crânienne désinfectée, sans peau, viande ou tissu attaché
- Les dents sans viande ou tissu attaché
- Toute pièce montée par un taxidermiste

## Maladie débilissante chronique des cervidés

La MDC est une maladie mortelle pour les cervidés. Aucun traitement ni vaccin n'est actuellement disponible pour lutter contre cette maladie.

Lorsqu'elle est bien établie dans les populations de cervidés sauvages, la MDC est impossible à éradiquer.

À l'heure actuelle, aucune preuve scientifique n'indique que la MDC puisse se transmettre aux humains. Cependant, il est recommandé par Santé Canada que tout tissu provenant d'un animal porteur de la MDC ne soit pas utilisé ou consommé par les humains. Seule l'analyse du cerveau et des ganglions des animaux permet de diagnostiquer la maladie. Respectez toujours les bonnes pratiques de manipulation et de conservation de la viande de gibier.

Aucun cas de MDC n'a été détecté chez les cervidés sauvages analysés jusqu'à maintenant.

**Si vous observez un cervidé sauvage à l'apparence ou au comportement inhabituel, contactez SOS Braconnage au 1 800 463-2191.**

### Renseignements généraux

**Respecter la loi : c'est votre responsabilité! Tenez-vous informés!**

- Prenez connaissance des règles et respectez-les.
- Obtenez l'autorisation du propriétaire pour chasser sur un terrain privé.
- Dénoncez tout acte illégal en vous adressant à : SOS Braconnage (1 800 463-2191 ou à [centralesos@mffo.gouv.qc.ca](mailto:centralesos@mffo.gouv.qc.ca)).

Pour plus d'information, composez le **1 877 346-6763** ou consultez le site Web à **[Quebec.ca/maladie cervides](http://Quebec.ca/maladie cervides)**.



**SURVEILLANCE ET CONTRÔLE**

# Maladie débilissante chronique des cervidés

## Information pour les chasseurs

### SAISON 2020

Après la découverte de cas de la maladie débilitante chronique des cervidés (MDC) au Québec en 2018 dans un élevage des Laurentides, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs poursuit ses interventions afin de réduire le risque d'établissement de cette maladie à la faune sauvage.

## Modalités de chasse pour la saison 2020

Afin de maintenir de faibles densités de cerfs dans la zone de surveillance rehaussée (ZSR) et d'obtenir un nombre suffisant d'échantillons pour la surveillance dans ce secteur, des permis de cerfs sans bois ont été délivrés pour la saison de chasse 2020.

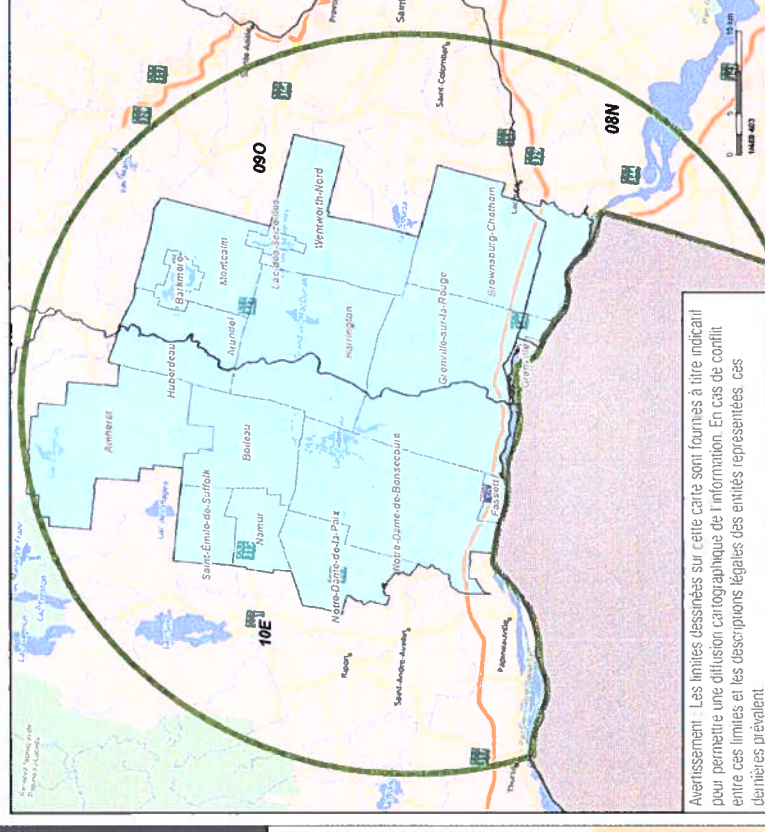
## Échantillonnage et surveillance

En 2020, tous les chasseurs qui récoltent un cerf de Virginie ou un orignal âgé de plus de 12 mois dans la zone de restrictions de déplacements de 45 km **sont dans l'obligation de le faire analyser selon l'une des méthodes suivantes :**

### 1. Durant les périodes de chasse au cerf de Virginie, en vous présentant dans l'une des stations d'enregistrement suivantes :

Dépanneur Telmosse 1404, route 117 Mont-Tremblant	Sport N.P. enr. 14-1, rang Sainte-Julie Est Saint-André-Avellin
Coopérative de solidarité Laurel-Station 3455, route Principale Wentworth-Nord	Halte routière Pétales Bélie 125, route du Canton Brownsburg-Chatham

Le personnel du Ministère prélèvera les échantillons, à la base de la tête de l'animal. Les prélèvements se feront dans le respect des directives de santé publique relatives à la COVID-19.



Avertissement : Les limites dessinées sur cette carte sont fournies à titre indicatif pour permettre une diffusion cartographique de l'information. En cas de conflit entre ces limites et les descriptions légales des entités représentées, ces dernières prévalent.

- Zone de surveillance rehaussée (ZSR)
- Zone de restrictions de déplacements (rayon de 45 km)
- Zones de chasse
- Municipalités de la ZSR



**Métadonnées**  
Système de référence géographique (CSG) North American 1983, RAO 83  
Projection cartographique : Conque de Lambert

**Source**  
Ministère de la Sécurité publique  
Carte de base (PBR/CBE) du gouvernement du Québec, 2019

**Réalisation**  
Producteur : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
Direction de l'expertise sur la faune forestière, l'interprétation et l'aiguillage  
Maître : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2020

## Où trouver les résultats?

Les résultats des analyses, ainsi que tous les détails concernant la marche à suivre pour faire analyser votre gibier, seront disponibles en ligne.

Conservez vos numéros d'enregistrement et de permis de chasse : ils pourraient être nécessaires pour consulter les résultats. Si les résultats du test sont positifs, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs communiquera avec vous.

**Tous les détails sur Québec.ca/maladiecervides.**

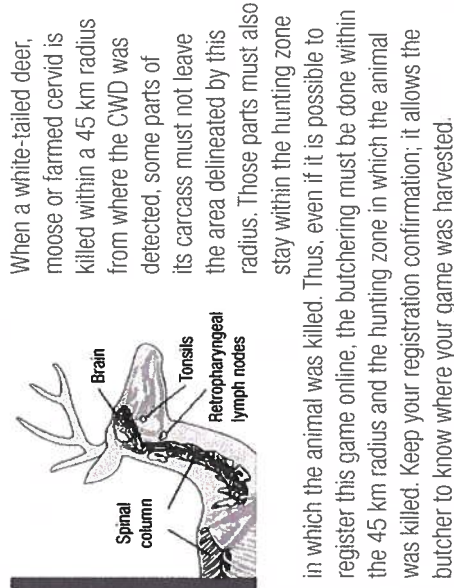
## 2. En faisant débiter votre gibier dans une boucherie participante

Plusieurs boucheries contribuent à la collecte des échantillons pour la détection de la MDC. Les prélèvements se font sur la tête de l'animal. Vous devez donc laisser cette dernière chez votre boucher et le coupon de transport doit y être attaché. La liste des boucheries est disponible en ligne.

## 3. En déposant la tête de votre gibier (vous pouvez conserver les bois) dans l'un des points de chute prévus à cet effet

Le coupon de transport doit demeurer attaché à la tête de l'animal. La localisation des points de dépôt est disponible en ligne.

## Restrictions on the transportation of some anatomical parts



When a white-tailed deer, moose or farmed cervid is killed within a 45 km radius from where the CWD was detected, some parts of its carcass must not leave the area delineated by this radius. Those parts must also stay within the hunting zone in which the animal was killed. Thus, even if it is possible to register this game online, the butchering must be done within the 45 km radius and the hunting zone in which the animal was killed. Keep your registration confirmation; it allows the butcher to know where your game was harvested.

### Parts with transportation restrictions

- All parts of the spine
- Head, specifically all parts of the brain, eyes, retropharyngeal lymph nodes and tonsils.
- Internal organs (spleen, liver, heart, kidneys, mammary glands, bladder, etc)
- Testicles

### Parts that may be transported without restriction

- Meat, provided that it does not contain any anatomical parts subject to transportation restrictions
- Skin and leather tanned or with the fat removed
- Antlers without velvet
- Disinfected skull caps without attached skin, meat or tissue
- Teeth without attached meat or tissue
- Any part mounted by a taxidermist

## Chronic wasting disease of cervids

CWD is lethal for cervids. No treatment or vaccine is currently available to fight this disease.

When present in wild cervid populations, CWD is impossible to eliminate.

There is currently no scientific evidence to suggest that CWD can be transmitted to humans. However, Health Canada recommends not to use or consume any tissue coming from an infected animal. Only the analysis of the animals' brain and lymph nodes can confirm the diagnosis. Always follow the best practices for handling and preserving game meat.

No CWD cases has been detected in any of the wild cervids analyzed.

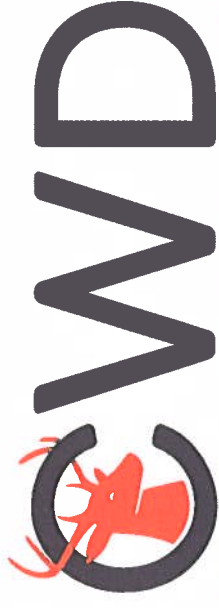
**If you see a wild cervid with an unusual appearance or behaviour, please contact SOS Poaching at 1-800-463-2191.**

### General information

**Respecting the law is your responsibility! Keep yourself informed!**

- Read the regulations carefully and follow them.
- Get permission from the owner to hunt on their private land.
- Report any illegal act by contacting SOS Poaching (1-800-463-2191 or [centralesos@mffp.gouv.qc.ca](mailto:centralesos@mffp.gouv.qc.ca)).

For more information, call **1-877-346-6763** or visit **[Quebec.ca/cervidsdisease](http://Quebec.ca/cervidsdisease)**.



## SURVEILLANCE AND CONTROL

# Chronic wasting disease of cervids

## Information for hunters

## SEASON 2020

WS6-04A-20/09

